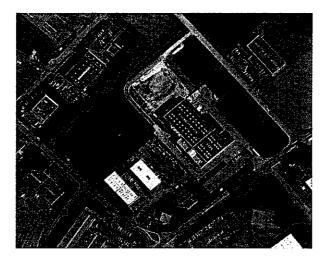




Flo Europe - Ruitz

Fabrication de gobelets et assiettes plastiques Résumé non technique de l'étude d'impact



Réf. Entime 2469-006-009 / Rév. B / 20.09.2011

Ingénierie environnementale. Prélèvements et mesures sol, eau et air.

14 av. de l'Europe - BP 90195 - 59421 Armentières Cedex Tél. 03 20 18 17 00 - Fax. 03 20 18 17 09 - www.entime.fr





Sommaire

I	INTRODUCTION	3
II	METHODOLOGIE DE L'ETUDE D'IMPACT	4
Ш	ENVIRONNEMENT GENERAL	5
III.1	Localisation du projet	5
III.2	Environnement urbain	6
IV	CONTEXTE GEOLOGIQUE	7
IV.1	Contexte général	
IV.2	Impact du projet	
V	FAUNE ET FLORE	
V.3 V.4	Zone Natura 2000	
v.4 V.5	Impact du projet	
VI	EAU	9
VI.1	Site Flo Europe	g
VI.1	1 Schéma actuel de gestion des eaux	9
VI.1		
VI.1		
VI.2 VI.2	Mesures pour limiter les impacts	
VI.2.		
VI.2	•	
VI.2	~·····································	
VI.2 VI.2		
	·	
VII	AIR	
VII.1	Etat initial	
VII.1		
VII.1 VII.2	.2 Impact des activités de Flo Europe	
VIII	BRUIT	
VIII,I VIII.	Etat initial	
VIII.		
VIII.2	Impact du projet	.18
VIII.		.18
	2.2 Sources sonores projetées	
VIII.	2.3 Résultats	
	•	
IX	TRAFIC	20
IX.1	Etat initial	
IX.2	Impact du projet	
IX.2. IX.2.		
IX.3	Mesures pour limiter les impacts	
x	DECHETS	
X.1	Inventaire des déchets	
XI	EVALUATION DU RISQUE SANITAIRE	
XI.1	Voies de transfert	
XI.2	Sélection des agents retenus pour l'étude du risque sanitaire	
XI.3	Caractérisation du risque	
XII	CONCLUSION	



I INTRODUCTION

La société Flo Europe, à Ruitz, exploite une usine de fabrication de gobelets et assiettes plastiques. Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 04 mars 2004.

Flo Europe souhaite augmenter ses capacités de production et de stockage de matières premières et de produits finis.

La présente étude d'impact est réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploiter de la société Flo Europe, dans sa configuration future.

L'étude d'impact a pour objet de définir :

- L'état initial de la zone d'implantation des installations.
- Les impacts environnementaux liés aux activités.
- * Les mesures compensatoires éventuelles à mettre en oeuvre.



II METHODOLOGIE DE L'ETUDE D'IMPACT

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter concerne le site dans sa nouvelle configuration. En conséquence, l'évaluation des impacts sera faite en tenant compte de cette configuration.

La méthodologie d'évaluation des impacts est reprise dans la Tableau 1.

Aspect	Sources d'impact			
Etat initial	Activités Flo Europe	Autres activités voisines		
Air	Mesures de la qualité de l'air am	biant dans l'environnement du site		
Eau	Qualité du n	nilieu récepteur		
Bruit	Mesures des niveaux son	ores en limites de propriété		
Trafic	Données sur le trafic PL et VL par axe routier			
	Impact des activités			
Air	Hauteur des cheminées + Qualité des re	jets + Bilan des flux + Etude de dispersion		
Eau	Nature des rejets + Réseaux + Prétr	raitements + Conditions d'évacuation		
Bruit	Enveloppes sonores + Cartes sor	nores prévisionnelles + Conformité		
Trafic	Trafic supplémentaire lié à l'approvisionnement en matière première			
Risque sanitaire	Evaluation globale sur la	base des voies directes (air)		

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des impacts



III ENVIRONNEMENT GENERAL

III.1 Localisation du projet

Le site est localisé sur la zone d'activité concertée (ZAC) de la commune de Ruitz (Figure 1).

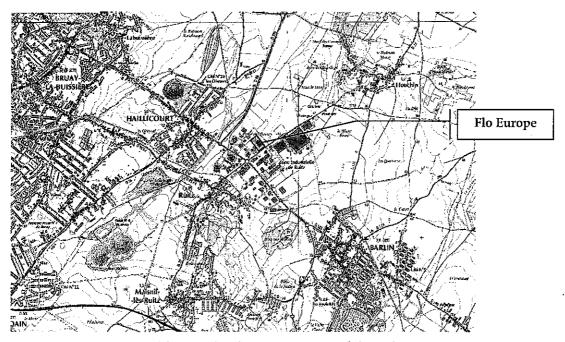


Figure 1 : Environnement général du projet



III.2 Environnement urbain

L'environnement urbain du site est donné à la Figure 2.

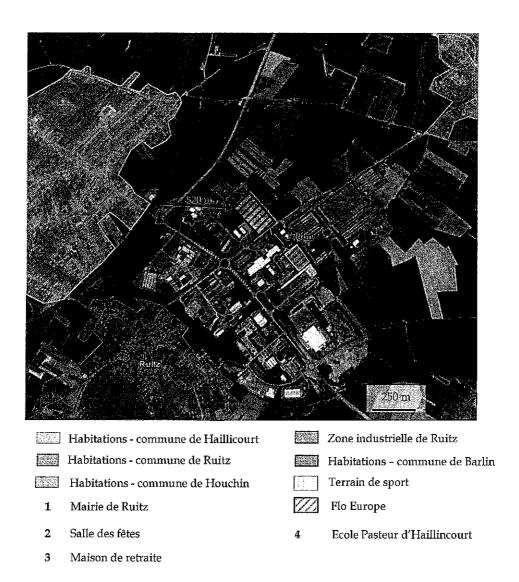


Figure 2: Environnement proche du site

Le site est situé à 250 m des habitations les plus proches (commune de Haillicourt)

DOC. ICPE 2469-006-006 / Rév. B /20.09.2011



IV CONTEXTE GEOLOGIQUE

IV.1 Contexte général

Le contexte géologique régional correspond à une plaine uniforme parcourue par un réseau hydrographique dense. Le relief relativement plat résulte du colmatage de l'argile yprésienne par des formations limono - sableuses quaternaires.

IV.2 Impact du projet

Les activités de la société Flo Europe seront réalisées en bâtiment, sur sol imperméable. Elles n'auront pas d'impact sur la qualité du sol.



V FAUNE ET FLORE

V.3 Zone Natura 2000

Les zones Natura 2000 les plus proches sont situées à Auchy les Hesdins , à Helfaut à Thumeries soit à environ 35 km du site Flo Europe.

V.4 Observations de terrains

Le site est implanté dans une zone industrielle. Aucune des espèces floristiques ou faunistiques remarquables reprises dans les listes de l'arrêté du 1 avril 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Nord – Pas de Calais complétant la liste nationale et de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur le territoire national n'est observée sur le site.

Le site ne présente pas de potentiel écologique.

V.5 Impact du projet

Le projet n'est pas situé dans une zone naturelle d'intérêt écologique.

Les mesures mises en place sur le site viseront à garantir la protection de son environnement :

- × Elimination des déchets dans des filières agréées.
- * Rejets atmosphériques limités et maîtrisés.

Les activités du site Flo Europe et des industries alentours, en place depuis de nombreuses années ne sont pas un obstacle à la présence de zones d'intérêt écologiques comme le montre la présence d'une ZNIEFF à proximité de ces acticités industrielles. Le projet ne modifiera pas les terrils et leur intérêt faunistique et floristique.

Le projet n'engendrera pas de suppression ou modification de :

- × Zones boisées.
- × Zones humides.
- * Habitats rares et / ou sensibles.
- * L'état de conservation des habitats.
- * Aires protégées.

Au regard de ces éléments et de l'éloignement des zones Natura 2000 par rapport au site Flo Europe (plus de 30 km), il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'incidence au titre de l'article R 414-19 du Code de l'Environnement.



VI EAU

VI.1 Site Flo Europe

VI.1.1 Schéma actuel de gestion des eaux

Le schéma de gestion des eaux prévisionnel est donné à la Figure 4.

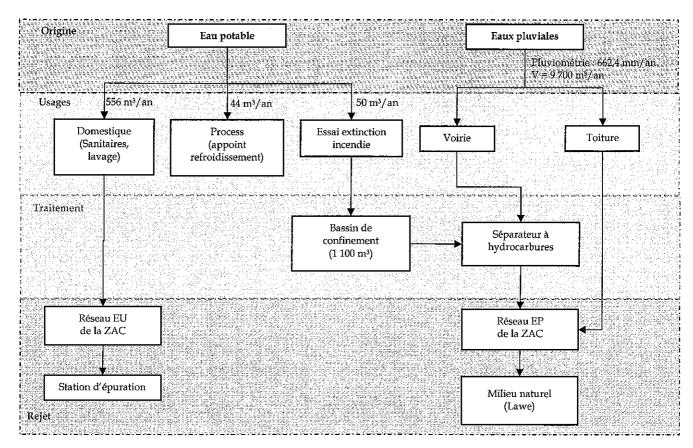


Figure 3 : Schéma de gestion des eaux du site



VI.1.2 Les utilisations de l'eau

Le site est alimenté en eau via le réseau public de la ZAC; les utilisations d'eau sur le site sont données dans le Tableau 2. Le projet d'extension engendrera une augmentation de 4% de la consommation en eau pour l'alimentation du circuit fermé de refroidissement.

77.11	Consommations annuelles (m³)				
Utilisations	Situation actuelle		Situation future		
Domestiques (sanitaires, lavage)	556	85%	556	82%	
Process (appoint circuit de refroidissement)	44	7%	70	18%	
Essais incendie	50	8%	50	8%	
Total	650	100%	676	100%	

Tableau 2: Utilisations d'eau sur le site

VI.1.3 Les sources de rejets d'eau

Les sources de rejets et les débits rejetés prévisionnels sont donnés dans le Tableau 3.

Sources	Quantité r	ejetée m³/an	Milione ná combose	
	Actuelle	Future	« Milieux récepteurs »	
Eaux usées domestiques (sanitaire/lavage)	556	556	Réseau EU de la ZAC	
Eaux pluviales	9,700	11 686	Réseau EP de la ZAC	

Tableau 3 : Sources de rejets et estimation des débits rejetés

Les volumes d'effluents aqueux générés par le site sont les suivants :

- * Eaux usées: 556 m³/an (sanitaire/lavage).
- * Eaux pluviales : 11 686 m³/an (calcul sur la base de la pluviométrie annuelle du secteur : 662,4 mm, de la surface du projet et des coefficients de ruissellement des surfaces du site), pour le site dans sa configuration future.

Les effectifs prévus du personnel par rapport à la situation actuelle resteront inchangés (passage de contrats CDD en CDI), il n'y aura pas d'augmentation des rejets EU.



Le volume d'eau consommé pour le refroidissement a augmenté légèrement du fait de l'ajout de 3 lignes supplémentaires. Il est à noter que le circuit de refroidissement est un circuit fermé et n'engendre pas de rejet d'eau.

VI.2 Mesures pour limiter les impacts

VI.2.1 Schéma de gestion des eaux

Le schéma de gestion des eaux prévisionnel est donné à la Figure 4.

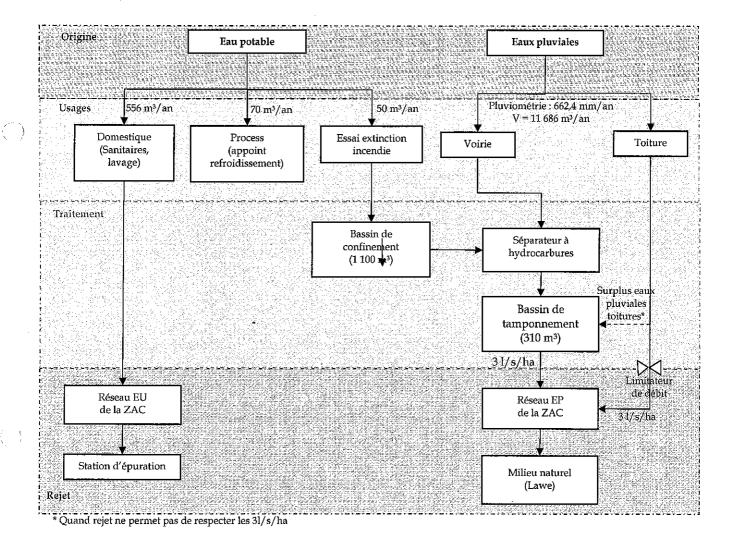


Figure 4: Schéma de gestion des eaux du site

VI.2.2 Gestion des eaux pluviales

VI.2.2.1 Collecte des eaux pluviales

Les eaux pluviales du site sont collectées par deux réseaux distincts :

* L'un collectant les eaux de toiture (eaux pluviales non polluées).



- L'autre collectant les eaux de voiries (eaux pluviales susceptibles de contenir des hydrocarbures). Ces eaux sont traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant d'être rejetées au réseau public. Au regard de sa convention de déversement, Flo Europe n'a pas obligation de tamponner ses eaux pluviales cependant, considérant la saturation du réseau de la zone industrielle et les évolutions en matières d'exigences relatives à la gestion des eaux pluviales, Flo Europe mettra en place un bassin de tamponnement collectant:
 - ⇒ Ses eaux de voiries.
 - ⇒ Ses eaux de toiture lorsque le débit des eaux collectées ne permettra pas le respect des 31/s/ha (débit de fuite fixé par le PLU de la commune de Ruitz, Note relative à la gestion des E.P MISE Pas de Calais- décembre 2007).

VI.2.2.2 Volume d'eaux pluviales à tamponner et mise en conformité des réseaux

Afin d'être conforme aux différentes exigences en vigueur au niveau de la ZAC de Ruitz, Flo Europe modifiera son réseau de collecte des eaux pluviales et mettra en place un bassin de tamponnement de 310 m³ des eaux pluviales de son site. Le débit d'eau rejeté au réseau de la ZAC sera <u>au maximum de 3 l/s/ha</u>.

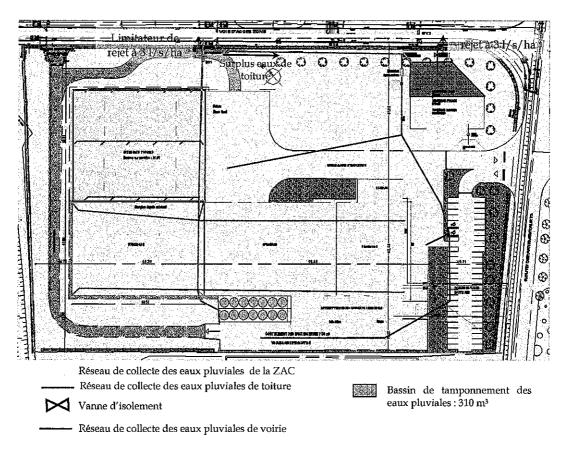


Figure 5 : Réseau de collecte des eaux pluviales modifié

VI.2.2.3 Traitement des eaux pluviales de voirie

Le site est équipé d'un débourbeur déshuileur de capacité de traitement de 40 l/s (ses caractéristiques sont données en annexe 6). Les eaux pluviales de voirie seront traitées par le débourbeur déshuileur du site avant d'être stockées dans le futur bassin de tamponnement et rejetées au réseau d'E.P. de la



ZAC. Le projet n'engendrera pas d'eaux pluviales de voiries (susceptibles d'être polluées) supplémentaires.

VI.2.3 Solution alternative

La solution alternative du bassin d'infiltration des eaux pluviales n'est pas retenue du fait de la faible perméabilité du sol au niveau de la zone <u>ne permettant pas l'infiltration en 24 h de la totalité des eaux susceptibles d'être collectées</u>

VI.2.4 Qualité des rejets

L'ensemble des rejets du site sont collectés par un réseau de type séparatif (EU et EP).

La société Flo Europe est autorisée à rejeter ses eaux pluviales et eaux usées domestiques directement dans le réseau public (pas de tamponnement des eaux pluviales imposés par la convention de déversement du 13 janvier 2004).

Le projet n'est pas susceptible de modifier la qualité des eaux rejetées (cf. Erreur! Source du renvoi introuvable.).

VI.2.5 Traitement des eaux usées

Les eaux usées du site sont collectées par le réseau d'assainissement de la ZAC et traitées par le réseau d'assainissement de Bruay-la-Buissière. Le projet n'est pas à l'origine d'une augmentation significative de la quantité d'eaux usées rejetées, la STEP reste suffisamment dimensionnée pour prendre en charge les eaux usées du site.

VI.2.6 Auto surveillance

La qualité des rejets d'eaux pluviales susceptibles est soumise à une auto surveillance annuelle



VII AIR

VII.1 Etat initial

VII.1.1 Etat initial

La qualité de l'air de la zone d'étude est donnée dans le Tableau 4.

Station	Paramètres	Qualité de l'air du secteur (μg/m³)	Objectif qualité (µg/m³)
Noeux-les-Mines	NOx	23	40
(données 2010)	Poussières	25	40

Tableau 4: Qualité de l'air ambiant de la zone d'étude (source : Atmo Nord - Pas de Calais)

VII.1.2 Impact des activités de Flo Europe

VII.1.2.1 Les sources de rejets

Les sources de rejets canalisés sont identifiées dans la Figure 6, leurs caractéristiques sont données dans le Erreur! Source du renvoi introuvable..

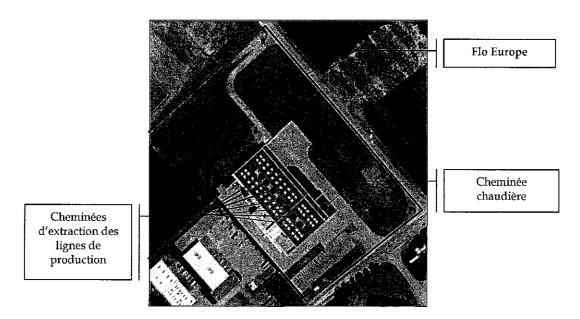


Figure 6 : Sources de rejets atmosphériques

VII.1.2.2 Qualité des rejets

La qualité des rejets atmosphériques est donnée dans le Tableau 5. Les équipements de production projetés seront identiques aux équipements actuels. Le toluène a été choisi comme traceur des rejets en

()

()



COV car celui-ci est mentionné dans les fiches de sécurité des granulés de polystyrène comme étant un composé susceptible d'être généré lors de l'exposition à des températures élevées.

			Valeurs limites de rejets (mg/m³)		
Installations	Paramètres	Concentration ⁽¹⁾ (mg/m³)	A.P du 04/03/2004.	A.M du 02/02/98	
	NOx	27	150		
Chaudière	SO ₂	0,68	35	-	
	Poussières	-	5	-	
	COV totaux	4,05	20	110	
Process	Toluene			20	

Tableau 5 : Qualité des rejets atmosphériques

Les flux de COV émis <u>correspondent cependant à un risque sanitaire acceptable</u>, les concentrations générées dans l'environnement du site <u>sont très inférieures aux valeurs toxicologiques de référence.</u>

VII.1.2.3 Dispersion des polluants

Une étude de dispersion des COV (sur la base des flux totaux des 8 lignes donnés dans le Erreur! Source du renvoi introuvable.) a été réalisée pour les besoins du volet sanitaire. Les plus fortes concentrations en COV sont relevées au niveau de la commune de Houchin. La cartographie de dispersion des COV est donnée dans la Figure 7.

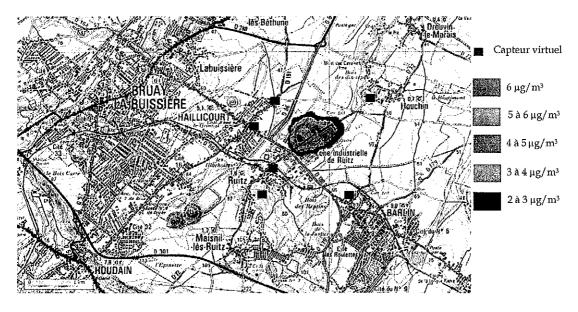


Figure 7: Cartographie de dispersion des COV

⁽¹⁾ Valeurs extraites de mesures réalisées sur des installations Flo Europe similaires en Italie.



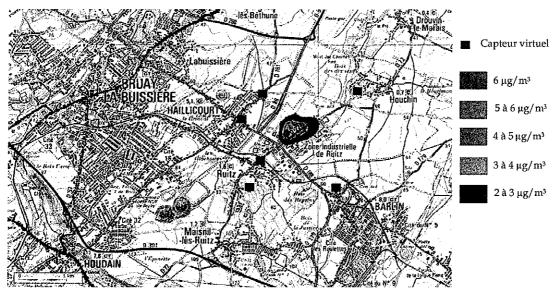


Figure 8 : Cartographie de dispersion du toluène

VII.2 Mesures pour limiter les impacts

Le flux horaire en COV totaux, rejeté par les installations, est de 2,1 kg/h (pour les 8 lignes), au regard de l'article $59-7^{\circ}$ de l'arrêté ministériel du 02/02/1998, les installations ne sont pas soumises à une surveillance en continu des rejets en COV (flux inférieur à 15 kg/h).



VIII BRUIT

VIII.1 Etat initial

VIII.1.1 Sources sonores

Les sources sonores de la zone d'étude, dans la configuration actuelle des installations Flo Europe, sont identifiées dans la Figure 9.

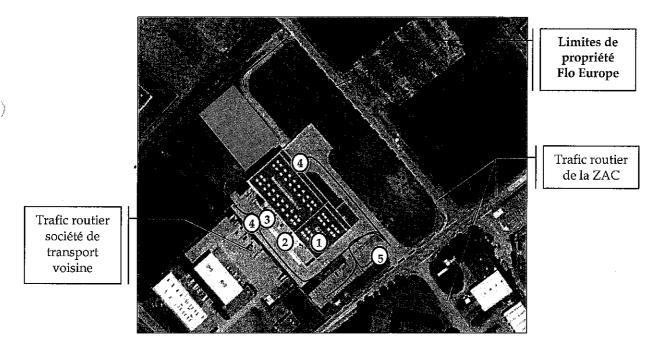


Figure 9 : Sources sonores à proximité du site

Légende	Sources sonores Flo Europe		
1	Atelier de production		
2	Local compresseurs		
3	Aspiration silos de stockage		
4	Zones de chargement / déchargement / dépotage		
5	Trafic routier sur le site (PL et VL)		

Tableau 6: sources sonores de la zone d'étude



VIII.1.2 Sensibilité sonore du voisinage

Le voisinage du site <u>est peu sensible aux émissions sonores</u>, les premières zones à émergence réglementée, au sens de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997, sont situées à plus de 500 m du site (habitations à l'Ouest, commune de Hallicourt).

Les niveaux d'émergence des niveaux sonores ne seront donc pas calculés.

VIII.2 Impact du projet

VIII.2.1 Calcul des niveaux sonores prévisionnels

Les niveaux sonores prévisionnels ont été calculés en utilisant le modèle IMMI, basé sur les normes ISO 9613 et NMPB/XP S 31-133. Les hypothèses de calcul reposent sur les termes sources suivants :

- * Etat initial du site : sources sonores identifiées et niveaux sonores enregistrés.
- Sources sonores liées à la configuration projetée des installations : trafic routier sur le site lié
 à la nouvelle zone de stockage.

VIII.2.2 Sources sonores projetées

Les sources sonores liées au futur projet sont :

- Le trafic des véhicules lié à l'approvisionnement et à l'expédition des matières premières et des produits finis.
- × Le fonctionnement des 3 lignes de production supplémentaires.

VIII.2.3 Résultats

Les niveaux sonores prévisionnels calculés grâce au modèle IMMI sont donnés dans le Tableau 7. Ils respectent les valeurs seuils de 70 dB (A) en période jour et 60 dB (A) en période nuit.

Point de n	nesure	Niveau sonore actuel en dB (A)	Niveau sonore prévisionnel en dB (A)	Impact du projet en %
Doint 1	Jour	54,5	57,3	5
Point 1	Nuit	54,2	54 <i>,7</i>	1
Daint O	Jour	58,6	59,5	1,5
Point 2	Nuit	46,3	48,5	45
Daint 2	Jour	47,5	55,5	14
Point 3	Nuit	46,9	47,3	0,85
Doint 4	Jour	56,4	57,4	1.7
Point 4	Nuit	54,7	54,8	0.2

Tableau 7: Impact du projet sur les niveaux sonores



Le niveau sonore du point de mesure n°3 en journée est le plus impacté du fait de l'augmentation du trafic (augmentation du niveau sonore de 14%). L'augmentation du niveau sonore au point 3 est cohérente du fait de sa localisation par rapport à la circulation sur le site. Il est à noter que le point de mesure n'est pas situé dans une zone sensible et que son niveau sonore reste conforme aux valeurs seuils de 70 dB (A) en période de jour et 60 dB (A) en période de nuit fixé par l'arrêté préfectoral du 4 mars 2004 et l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997.

VIII.3 Mesures pour limiter l'impact sonore

Le chargement des camions en vue de l'expédition des produits finis sera réalisé du lundi au vendredi de 8h à 17h.

La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h sur le site. Les véhicules du personnel ne sont pas autorisés à circuler sur le site (parking réservé à l'entrée du site).



IX TRAFIC

IX.1 Etat initial

Le trafic des principaux axes routiers situés à proximité du projet est présenté sur la Figure 10. Les données sont issues de la DREAL Nord – Pas de Calais, de la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) et du Conseil Régional du Nord.

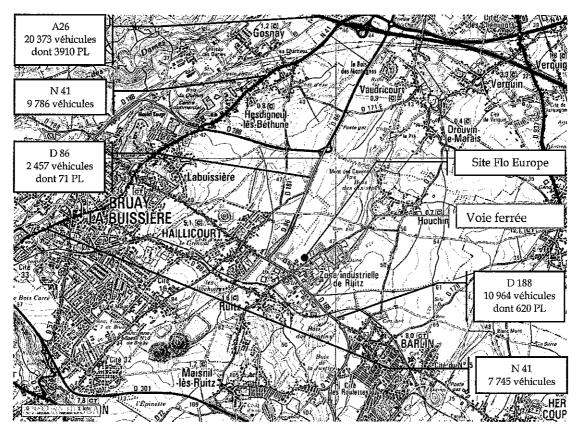


Figure 10: Principaux axes routiers à proximité du site

La voie ferrée située au niveau de la commune de Ruitz ne désert pas la zone industrielle de Ruitz, elle n'est donc pas utilisée pour les livraisons et expéditions sur le site Flo Europe.



IX.2 Impact du projet

IX.2.1 Moyens de transport et horaires

L'agrandissement de la capacité de stockage sera à l'origine d'une augmentation du trafic du site d'environ 50 %. Le trafic engendré par le site, d'une moyenne annuelle de 3 PL par jour actuellement, passera à 6 PL par jour.

L'expédition des produits finis se fera les jours ouvrés (du lundi au vendredi) de 8h à 17h.

IX.2.2 Flux globaux générés par le projet

Le bilan des flux liés au projet et leur impact sur le trafic existant est donné dans le Tableau 8.

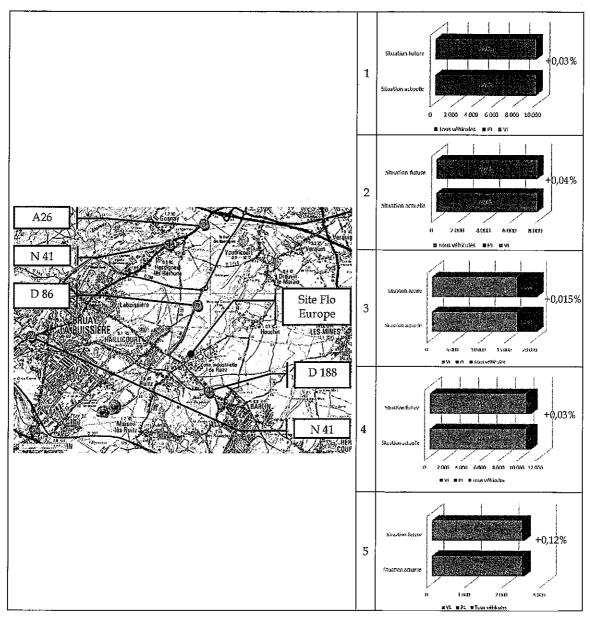


Tableau 8 : Flux associés au projet et leur impact



L'impact du projet sur le trafic global est négligeable.

IX.3 Mesures pour limiter les impacts

Afin de limiter l'impact lié au trafic routier :

- L'approvisionnement en granulés de polystyrène et polypropylène sera réalisé du lundi au vendredi de 8h à 17h.
- Vitesse limitée à 30 km/h sur le site.
- Séparation des flux VL/PL. Parking VL à disposition des employés et visiteurs à l'entrée du site.
- * Respect du schéma de circulation déjà en place sur le site de Flo Europe.



X DECHETS

X.1 Inventaire des déchets

L'inventaire des déchets générés par le site est donné dans le * Déchets dangereux Tableau 9.

Nature des			produites	StI /	TRILL	
déchets	(annexe II de l'art. R 541-8 du Code de l'Environnement)	Situation autorisée	Projet	Stockage / conditionnement	Filière d'élimination	
Déchets plastiques (rebus de production)	07 02 13	1,2 t/an	2 t/an	Sacs plastiques ou récipients métalliques		
Emballages PE	15 01 02	0,8 t/an	1,5 t/an	Sacs plastiques		
Huiles (graissage, compresseurs)	13 01 13*	300 1/an	500 1/an	Fûts	Valorisation (R13)	
Cartons (emballages)	15 01 01	3 t/an	5 t/an	Compression et stockage sur palettes		
Ferrailles	17 04 05	0,5 (t/an	Container		
Boues (séparateur)	s (séparateur) 13 05 02* 0,2 t/an		t/an	Séparateur	Elimination	
DIB	20 03 01	360 m³/an		Benne	(D13)	
Palettes bois	19 12 07	2 000 unités/an	3 000 unités/an	Stockage extérieur sur sol étanche	Valorisation (R13)	

^{*} Déchets dangereux

Tableau 9 : Inventaire des déchets



XI EVALUATION DU RISQUE SANITAIRE

XI.1 Voies de transfert

Les voies de transfert considérées dans la présente étude sont données à la Figure 11.

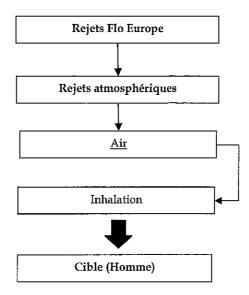


Figure 11 : Identification des voies de transfert prises en compte dans le cadre de cette ERS

XI.2 Sélection des agents retenus pour l'étude du risque sanitaire

Les agents à risque identifiés vis-à-vis du fonctionnement des installations Flo Europe sont les COV. Au regard des caractéristiques des matières premières utilisées (granulés de polystyrène), le toluène peut être un des produits de décomposition des granulés exposés à forte température. Il sera donc utilisé lors de l'évaluation du risque sanitaire comme traceur des COV.

Le mode d'exposition des cibles est donné dans le Tableau 10.

A conto nollucata	Paramètres de choix des VTR			
Agents polluants	Exposition	Transfert	Absorption	Cible
Toluène (agent traceur des COV)	Continue	Air	Inhalation	Homme

Tableau 10 : Agents à risque identifiés



XI.3 Caractérisation du risque

La caractérisation est réalisée suivant l'hypothèse que 100% des COV rejetés sont du toluène. Les flux utilisés sont basés sur des concentrations maximales correspondantes aux seuils de rejets.

Les résultats de caractérisation du risque sanitaire sont donnés dans le Tableau 11. Les indices de risque liés aux rejets Flo Europe sont très inférieurs à la valeur seuil de 1 (indiquant la possibilité d'apparition d'un effet toxique), <u>le risque d'effet toxique est donc acceptable.</u>

Agent	Voie d'exposition	CI (mg/m3)	VTR (mg/m3)	IR = CI/VTR
Toluène (COV)	Inhalation	3,5E-05	5	7E-06

Tableau 11 : Indices de risque - Agents à seuil



XII CONCLUSION

Flo Europe souhaite augmenter ses capacités de production et de stockage de matières premières et de produits finis.

La présente étude d'impact, réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation des installations, présente les impacts engendrés par les installations sur :

- * Le sol : les activités ont un impact négligeable sur la qualité du sol.
- * Le faune et la flore :
 - ⇒ le projet n'est pas localisé dans une zone d'intérêt écologique majeur.
 - ⇒ Les installations sont implantés sur le site depuis de nombreuses années et sont voisines d'autres activités industrielles. Ces activités ne sont pas un frein à la conservation des zones naturelles comme le montre la proximité de ZNIEFF, aucune modification de milieux naturels ne sera effectuée.

* L'eau:

- ⇒ Une augmentation de la consommation en eau de 4% sera observé pour les besoins d'appoint du système de refoirdissement.
- ⇒ Les eaux pluviales du site seront collectées et traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet.
- L'air: les rejets atmosphériques respecteront les valeurs limites fixées par les arrêtés applicables à chaque type d'installations.
- Les niveaux sonores prévisionnels en limites de propriétés de la société Flo Europe sont conformes aux exigences réglementaires. Il n' y a pas de zones à émergence réglementées à proximité.
- Le trafic : les activités du site engendreront une faible augmentation du trafic de la zone.
- * L'évaluation du risque sanitaire conclue à un risque acceptable pour les populations riveraines pour une exposition aux COV par inhalation.

Au regard des différents impacts et de l'environnement dans lequel est situé le projet, l'impact des installations futures sur l'environnement est considéré comme acceptable.